



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D E P A R T E M E N T D E L A C H A R E N T E M A R I T I M E

C O M M U N E D U G U A

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Mercier sous la présidence de M. BROUHARD, Maire.

Convocation : 16/01/2025

Affichage : 16/01/2025

Nombre de membres :

- En exercice : 19

- Procurations : 3

- Votants : 16

Etaient présents : Patrice BROUHARD, Béatrice ORTEGA, Stéphane DELAGE, Michel REY, Farid KECHIDI, Mauricette GOMEZ, Nicole DUBUC, Marie-Pierre BIGOT, Ghislaine JOUANNET, Guillaume BONDOUX, Joël CHAGNOLEAU, Alain LATREUILLE, Evelyne BERUSSEAU.

Excusés : Alix SICARD a donné procuration à Joël CHAGNOLEAU. Didier DEBRIE a donné procuration à Michel REY. Béatrice PREVOST a donné pouvoir à Ghislaine JOUANNET.

Absents : Christine CHAPRON, Laurent VICI, Emmanuelle STRADY.

Secrétaire de séance : Michel REY.

2025_01_07 Motion contre le projet d'implantation d'un élevage terrestre de saumons au Verdon sur mer

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il a pris contact avec l'association ESTUAIRE 2050 dans le cadre du projet d'installation d'un élevage terrestre de saumons au Verdon sur mer. Il présente le dossier préparé par l'association aux membres du conseil et leur propose la motion suivante :

Le fonds d'investissement singapourien "8F ASSET MANAGEMENT", basé à Abu Dhabi (Émirats arabes unis), a décidé d'implanter une ferme-usine d'élevage de saumons et une unité d'abattage et de transformation au Verdon Sur Mer, via sa holding "PURE SALMON"

Ce projet s'implanterait sur une parcelle de 14 hectares dans la zone portuaire du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) pour une durée de 49 ans.

Si ce projet se concrétise, il s'agira de la plus grande ferme usine terrestre de saumons d'Europe.

Les chiffres concernant le gigantisme de cette entreprise font frémir :

10 000 tonnes de saumons par an, soit entre 3 et 5 millions de poissons ;

75 000 m2 de bâtiments pour l'élevage, l'abattage et la transformation, hors voirie et installations annexes ;



6 500 m³/ jour d'eau saumâtre à minima pompés dans une nappe fossile, pompage posant un risque de contamination de la nappe d'eau potable sous-jacente ;

6 500 m³/ jour d'eau rejetés dans l'estuaire, filtrés mais potentiellement pollués, puisque non réutilisables en boucle fermée pour la survie des saumons dans les bassins ;

100 Gwh par an de consommation électrique, soit l'équivalent d'une ville de 44 000 habitants (32 fois la population du Verdon sur Mer) ;

25 tonnes de boues fécales humides à traiter par jour ;

30 tonnes d'aliments pour saumons, 30 tonnes d'oxygène par JOUR,

Bien d'autres impacts délétères de ce projet sont à relever ou à redouter :

Risques de pollutions accidentelles, maltraitance animale (70 kg/m³), hausse accrue d'un trafic routier incompatible avec le réseau actuel, l'alimentation carnivore du saumon (à 30 % issue de la pêche minotière : 4 kg de poissons sauvages pour 1 kg de saumon d'élevage)

La philosophie générale de ce projet et son gigantisme font peser de réelles menaces sur l'estuaire et notre territoire avec, entre autres, un risque de profonde dégradation de l'image touristique en cas d'accident industriel. La technologie en RAS (Système en eau recirculée) à cette échelle de production, est à ce jour non éprouvée.

Notre estuaire n'est pas un site d'expérimentation.

Par le vote de cette motion, notre conseil municipal tient à exprimer solennellement son opposition à l'installation de cette unité de production de saumons en face de son territoire sur la rive opposée de l'estuaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, la majorité des voix (12 POUR / 1 ABSTENTION : S. Delage),

ADOpte la présente motion qui sera transmise au représentant de l'État.

Le secrétaire de séance,

 Maire,
Patrice BROUHARD